



FLASH INFOS COMMUNALES

Numéro 12 du 22 octobre 2024

Journée nationale de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et d'hommage à tous les morts pour la France

Le 11 novembre prochain, la France commémore le jour anniversaire de l'Armistice signé le 11 novembre 1918 et rend hommage à tous les morts pour la France. Monsieur Jean-Luc MADANI BUTIN, Maire d'HAVERNAS et les membres de l'équipe municipale vous invitent à vous recueillir ce lundi 11 novembre 2024 à 11 heures devant le Monument aux Morts pour cette traditionnelle cérémonie. Elle sera suivie d'un pot de l'amitié à la mairie.

Coupure de courant le mercredi 13 novembre 2024 sur la commune d'HAVERNAS

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité de 9 à 14 heures dans les rues de la Garenne et de la Bassée (Toutefois l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée).

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Les travaux d'assainissement sont terminés pour la tranche 1.

La station d'épuration et le réseau fonctionnent correctement.

Dans ce cadre, les subventions de l'Agence de l'Eau ont été perçues par la mairie. La mairie, servant d'intermédiaire, va pouvoir procéder aux premiers paiements relatifs à la prise en charge d'une partie des factures relatives aux travaux des raccordements individuels réalisés et certifiés conformes par la société Veolia.

Nous vous informons de la reprise des travaux d'assainissement depuis ce lundi 21 octobre 2024 rue des Verts Prés, impasse des Verts Prés et lotissement des Verts Prés. Ces voies sont praticables aux riverains pendant les travaux.

Nous savons les désagréments engendrés par les travaux pour la circulation rue de l'église et place de l'église et nous allons demander l'accélération des délais de réfection complète de leur revêtement. Cependant la pluviométrie constatée depuis plusieurs semaines n'en facilite pas la réalisation.

Travaux d'aménagement pour sécuriser la circulation des véhicules rue d'Amiens et rue de la Carrière (RD933)

Après étude et validation des travaux à venir par l'administration départementale, la convention sera signée courant décembre 2024. Les ralentisseurs ou resserrements des chaussées prévus devraient être réalisés en juin 2025.

La taxe foncière 2024

En tant que particulier, vous devez payer la taxe foncière si vous êtes propriétaire (ou usufruitier) d'un logement au 1er janvier. La base imposable à la taxe foncière sur le bâti est égale à 50% de la valeur locative annuelle (loyer théorique que l'on pourrait tirer du bien). Or les valeurs locatives font l'objet d'une mise à jour annuelle appelée « revalorisation forfaitaire » qui relève de l'État et non des collectivités locales. Depuis 2022, on ne peut que constater une forte hausse de la revalorisation annuelle des bases d'imposition qui profite à l'Etat (+3,9% en 2024, après +7,1% en 2023 et +3,4% en 2022).

Pour 2024, la base d'imposition par l'Etat de la taxe foncière augmente donc de 3,9%, l'inflation annuelle calculée à partir de l'indice IPCH de l'Insee ayant atteint 3,9% en novembre 2023. Ce relèvement signifie que le montant payé par les contribuables aura augmenté à minima de 3,9% en 2024, même si la commune ou la collectivité décide de ne pas augmenter son taux de taxe foncière. L'augmentation de la taxe foncière se constate année après année dans la plupart des communes de France mais pas chez nous à Havernas !

La part communale de votre taxe foncière n'a pas augmentée depuis 2020. Mieux encore, si l'on s'en réfère à l'inflation galopante de ces dernières années qui n'a pas été répercutée dans le calcul communal, on peut considérer qu'elle a même logiquement baissée puisque pas augmentée en conséquence. Et ce en dépit de la baisse drastique des dotations de l'État aux collectivités locales. Et ce en dépit des dépenses liées aux travaux considérables entrepris dans notre commune.

La seule part qui a augmenté dans le calcul de votre taxe foncière 2024, c'est celle de l'Etat

L'accès à l'intérieur de l'église

Dans le cadre des règles de sécurité d'un établissement recevant du public, une rampe d'accès pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite a été réalisée pour que l'accès à l'église leur soit accessible sans effort. L'habillement des murets sera bientôt réalisé.

Le nouveau numéro de téléphone de la mairie est opérationnel : Nous sommes joignables au 09 56 17 58 97

Nouveaux tarifs de l'eau dans notre commune

Pour rappel, les tarifs de l'eau ont évolués depuis le 1er août 2024 pour les habitants qui sont d'ores et déjà raccordés au réseau (Cf. réunion du Conseil municipal du 5 juillet 2024). Comme suite à la délibération du 6 juillet 2024, le prix du m3 d'eau est à ce jour fixé à 5,50 € TTC.

Le coût de l'eau a été fixé en fonction d'une utilisation collective respectueuse de notre réseau d'assainissement. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à nouveau à être vigilants sur son utilisation : Nous vous demandons de continuer de limiter l'utilisation de certains produits ménagers tels que les nettoyeurs, détergents, désinfectants, solvants et déboucheurs dans votre foyer. Évitez également les désinfectants et les antibactériens à base de javel, ainsi que les pesticides, les désherbants et les métaux lourds...

Notre FLASH INFOS COMMUNALES Numéro 10 du 10 juillet 2024 comportait les explications indispensables sur l'assainissement et le prix de l'eau. Si vous avez égaré votre version papier, vous pouvez le retrouver sur notre site internet au lien suivant : <https://www.havernas.fr/mairie/flash-info/>

Quelle transition pour la facturation de l'eau ?

La société VEOLIA nous a promis de tenir à ce sujet une réunion publique à destination de tous les administrés d'ici à la fin de l'année. Nous vous informerons de la date précise dès qu'elle sera connue.

L'actualité météorologique nous rappelle notre rôle d'entraide dans la lutte contre les inondations.

Lors d'épisodes de fortes pluies des inondations peuvent survenir sur votre terrain, votre cave ou votre habitation de manière plus générale. **La mairie s'est dotée de 2 pompes de pompage d'eau et d'une lame pour le nettoyage des boues** pour pallier rapidement aux dégâts qui peuvent être causés par de fortes précipitations, des crues soudaines, ou encore en hiver de la fonte rapide de la neige. Ces événements peuvent se produire à tout moment et en tout lieu, même dans des zones non traditionnellement inondables.

Il nous a semblé essentiel de pouvoir agir rapidement lors d'une inondation pour plusieurs raisons cruciales :

- Minimiser les dommages matériels : L'eau peut causer des dommages structurels importants aux bâtiments et aux infrastructures. Un pompage rapide aide à éviter des réparations coûteuses à long terme.
- Protéger la santé publique : Les eaux stagnantes peuvent être un terreau pour les bactéries et les virus, posant des risques sanitaires graves.
- Sécuriser les habitants : Les inondations présentent un danger immédiat pour la sécurité des résidents, nécessitant une évacuation rapide et une intervention de secours. **En cas d'inondations, nos 2 pompes peuvent être mises à la disposition des habitants. Ce lundi 28 octobre 2024 après-midi un exercice de pompage grandeur nature sera réalisé rue de l'Abreuvoir.** La rue de l'Abreuvoir sera fermée à la circulation ce jour là de 14 à 17 heures. Un Arrêté relatif à la circulation sera pris en ce sens par Monsieur le Maire.

Rappel des animations à venir dans la commune

HALLOWEEN A HAVERNAS le mercredi 30 octobre 2024

Sorciers et sorcières, monstres et vampires, rendez-vous déguisé(e)s à la Médiathèque à partir de 14 heures pour la préparation de la soupe à la citrouille et du gâteau. A partir de 16 heures, déambulation dans le village pour la collecte des friandises (les enfants doivent être accompagnés d'un parent). Au retour ce sera l'heure du goûter !

Soirée Beaujolais le vendredi 22 novembre 2024

Le coupon-réponse valant inscription est à compléter obligatoirement et à envoyer ou à déposer au n° 8 rue de La Bassée à Havernas, pour le 4 novembre 2024 délai de rigueur.

Bourse aux jouets/vêtements enfants (0 à 12 ans) /matériel de puériculture le dimanche 24 novembre 2024

L'association "Nos mains ont des idées" organise une bourse aux jouets le dimanche 24 novembre 2024, de 9 à 18 heures à la salle Multi Activité. Le tarif est de 3,00 € la table pour les exposants. Restauration sur place.

Réservation et informations auprès de Héléna au 06 41 32 13 72

Voyage des anciens du samedi 14 décembre 2024 dans les Hauts-de-France

Quelques places sont encore disponibles !

Le coupon-réponse valant inscription est à compléter obligatoirement et à envoyer ou déposer à la mairie pour le 30 octobre 2024 délai de rigueur.

Mairie d'HAVERNAS

09 56 17 58 97

1 Rue de la Bassée - mairie.havernas@laposte.net

Retrouvez l'ensemble de nos FLASH INFOS COMMUNALES sur le site internet de la mairie au lien suivant : <https://www.havernas.fr/>